



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

exonération

Question écrite n° 111870

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire sur les dispositifs d'exonérations fiscales et sociales existant dans les zones franches urbaines et les zones de revitalisation rurale. Il souhaiterait connaître les différents régimes fiscaux applicables dans ces deux types de zonage.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111870

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : aménagement du territoire

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 2006, page 12614